ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-RIEL

Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations
Année scolaire 2026-2027

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 5e SECONDAIRE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages au cours de la présente année scolaire. Veuillez ne considérer que les informations relatives aux cours auxquels votre enfant est inscrit.

PROGRAMME RÉGULIER

MATIÈRE	CODE-COURS	Première communication écrite 15 octobre 2026	Fin de l'étape 1 6 novembre 2026	Fin de L'étape 2 5 février 2027	Fin de l'étape 3 22 juin 2027
			20 %	20 %	60 %
Français, langue d'enseignement	132506	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement			
Lire (40 %)			✓		✓
Écrire (50 %)				✓	✓
Communiquer oralement (10 %)				✓	✓
Français Stratégique (élève en CST)	128552		✓	✓	✓
Anglais, langue seconde	134504				
Communiquer oralement en anglais (40 %)			✓		✓
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)				✓	✓
Écrire des textes (30 %)			✓	✓	✓
Mathématique CST	063504				
Résoudre une situation-problème (30 %)				✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)			✓	✓	✓
Mathématique SN	065506				
Résoudre une situation-problème (30 %)				✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)			✓	✓	✓
Monde contemporain	092502		✓	✓	✓
Éducation financière	102522		✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise	080502		✓	✓	✓
Éducation phys. et à la santé	043502		✓	✓	✓
Activités sportives	046552		✓	✓	✓
Finance personnelle	117542		✓	✓	✓
Arts plastiques	168502		✓	✓	✓
Musique	169502		✓	✓	✓
MATIÈRES À OPTION					
Histoire du XXe siècle	085534		✓	✓	✓
Espagnol	141504		✓	✓	✓
Activités artistiques (2 périodes)	159542		✓	✓	✓
Activités artistiques (4 périodes)	159544		✓	✓	✓
Musique	169504		✓	✓	✓
Perfectionnement sportif III	046554		✓	✓	✓
Programmation (programme local)	111544		✓	✓	✓
Chimie	051504				
Pratique (40 %)				✓	✓
Théorie (60 %)			✓	✓	✓
Physique	053504				
Pratique (40 %)				✓	✓
Théorie (60 %)			✓	✓	✓

Les compétences se développent dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à la discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci.

L'enseignante ou l'enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits dans le cadre d'évaluation de la discipline. Son jugement s'appuie sur des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides recueillies dans différents contextes d'apprentissage et d'évaluation, notamment à partir de productions, d'observations et de conversations.

Épreuves ministérielles

À la fin de l'année scolaire, les élèves de 5e secondaire seront soumis à des épreuves uniques ministérielles. Une épreuve est prévue en **français, langue d'enseignement – écriture**, ainsi qu'en **anglais, langue seconde** selon le programme suivi : **programme de base** — Communiquer oralement en anglais et Écrire des textes; **programme enrichi** — Comprendre des textes lus et entendus et Écrire des textes.

*Ces épreuves comptent pour 50 % du résultat final de la compétence évaluée.

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape___2___.

✓Exercer son jugement critique	☐Organiser son travail
☐Communiquer	☐Travailler en équipe

Précision :
Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.